

# Règlement des trails

## 1- Inscriptions/participation

Les épreuves de course sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés. Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription, soit sa licence de l'année en cours, soit un certificat médical (ou une copie) sur lequel doit apparaître la mention « non contre-indication de la pratique d'athlétisme en compétition » datant de moins d'un an au 17/11 /18. Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription. La rando est une marche à allure libre sans classement ; le certificat n'est pas obligatoire. Les inscriptions sont à faire sur le site Internet. Le règlement peut se faire via le site Internet ou par courrier avec chèque.

Trail Aventure : Course contre la montre de 80km environ sur l'agglomération agenaise et principalement sur chemin de randonnée. Les coureurs partiront toute les 5 minutes et le parcours ne sera pas balisé. Ils seront en auto-suffisance à l'aide de cartes type IGN fournies par l'organisation.

## 2- Droits d'engagements

Rando: 5 €, Nocturne Trail 20km : 15€, Nocturne Trail 10km : 12€, Trail 13 km : 12€, Trails enfants: Gratuit,

Défi Week-end trail (Nocturne 20KM + 13kms) : 22 €. Prix préférentiel (Nocturne 10 km + 13 km) : 20€

Inscriptions INFORMATIQUE avant le 16 novembre 2018. **Supplément de 3€ le jour de l'épreuve.**

Trail Aventure : 80km : 60 € (comprenant : cartes, prêt de la puce, repas d'après courses et tee-shirt technique personnalisé)

## 3- Matériel fortement recommandé pour le trail

Réserve d'eau (porte bidon ou camelback)

Matériel obligatoire pour le trail Aventure : Couverture de survie, réserve d'eau (mini 1.5l), nourritures fortement conseillée (type barres énergétiques), tel portable, lampe frontale, puce (fournie par l'organisation), chasuble réfléchissant (fourni par l'organisation), première couche manche longue et vêtement de pluie.

## 4- Ravitaillements :

Deux ravitaillements complets sur le 20 kms, 1 ravitaillement en eau sur les 13km et nocturne trail 10Km

Trail Aventure : 2 ravitaillements en eau

## 5- Environnement :

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jetez ni papiers, ni emballage de barres, ni tubes... Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas. Gardons l'esprit Trail. Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée. Nous voulons être 100% écoresponsable : 100% de trie, 0 papier pour inscriptions (sauf le jour de la course) sauf pour le certificat médical et licence.

## 6- Sécurité :

Surveillance médicale assurée par une équipe médicale et un médecin, l'organisateur « PSNO » se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions atmosphériques sont de nature à mettre en péril les participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant

des signes de défaillances physiques. Chaque athlète participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en condition physique convenable.

#### 7-Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

#### 8-Parcours

Le parcours des trails sont à 90% sur chemins et sentiers. Lors de traversées de route c'est le code de la route qui entre en vigueur. Les jalonnes pourront arrêter les coureurs si besoin ; le temps ne sera pas stoppé. L'organisation n'est pas responsable d'une erreur de parcours d'un coureur. Aucun reclassement sera effectué.

#### 9- Récompenses et catégories

Chaque participant recevra une bouteille de vin ou un autre cadeau à l'exception des mineurs. Des récompenses seront remises : Nocturnetrail 20km: 3 premiers de chaque catégories. Nocturne trail 10KM 5 premiers hommes et femmes, et 13km: 3 premiers cadets à seniors et 3 premiers vétérans, Défi Week-end trail : (20km nocturne + 13km) 5 premiers H et 5 premières F. Course enfants: 3 premiers de chaque catégorie  
Trail Aventure : tous les participants seront appelés sur le podium

#### 10-Assurance/responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.